



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du mercredi 13 mars 2024

Envoyé en préfecture le 21/03/2024
Reçu en préfecture le 21/03/2024
Publié le 21/03/2024
ID : 031-213100662-20240313-DL2024_07-DE

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 13 mars 2024, à la mairie de Bessières, 29 place du Souvenir, BESSIÈRES (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le jeudi 07 mars 2024. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Madame Christel RIVIERE – Monsieur Aäli HAMDANI – Madame Carole LAVAL – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Madame Françoise OLIVE – Monsieur Anthony BLOYET – Madame Alexia SANCHEZ – Monsieur Julien COLOMBIES, adjoint(e)s au Maire.

Madame Véronique ANDREU – Monsieur Bernard BERINGUIER – Madame Sylvie BUIGUES – Monsieur Alexandre CHATAIGNER – Monsieur Gérard CIBRAY – Monsieur Ludovic DARENGOSSE – Monsieur Michel FALCONNET – Madame Nathalie HERRANZ – Madame Marie-Line LALMI – Madame Mylène MONCERET – Madame Marie-Hélène PEREZ – Madame Émilie PEZET, conseillers(ères) municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Jean-Charles CONTE à Monsieur Bernard BERINGUIER – Madame Élisabeth CORDEIRO à Madame Marie-Hélène PEREZ – Monsieur Pierre ESTRISPEAU à Madame Christel RIVIERE – Monsieur Benjamin HUC à Madame Carole LAVAL – Monsieur Benoît MUNOZ à Madame Émilie PEZET.

Absent excusé :

Monsieur Jérôme BRIÈRE.

Secrétaire de séance : Monsieur Ludovic DARENGOSSE.

Ont également assisté à la séance en tant que conseil, Madame Blandine COURDY, Cabinet du Maire et Madame Justine RIVIERE, Affaires juridiques.

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 21
- Nombre de conseillers représentés : 5

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures et procède à l'appel.

2024-07 ENVIRONNEMENT : Modification des représentants de la commune au sein de la Commission de suivi de site du centre d'élimination et de valorisation de déchets exploité par la société Econotre

Rapporteur : Monsieur le Maire

ADOPTE

Votants : 26	Abstentions : 3	Exprimés : 23	Pour : 23	Contre : 0
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

Monsieur le Maire énonce qu'à la demande de la DREAL Occitanie (Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), il convient de procéder à une nouvelle désignation des représentants de la commune au sein de la Commission de suivi de site (CSS) du centre d'élimination et de valorisation de déchets exploité par la société Econotre à Bessières car la composition actuelle est arrivée à échéance.

Monsieur le Maire propose, pour la composition du collège « Élus des collectivités territoriales » de la CSS, de désigner pour la commune de Bessières les nouveaux délégués suivants :

- Monsieur Anthony BLOYET (titulaire) ;
- Madame Carole LAVAL (suppléante).

ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,

*Considérant la demande de la DREAL Occitanie en date du 02 février 2024 portant renouvellement de la composition de la Commission de suivi de site du centre d'élimination et de valorisation de déchets exploité par la société Econotre ;
Considérant la délibération n° 2020-101 en date du 15 octobre 2020 portant désignation des délégués au sein de la Commission de suivi de site (CSS) du centre d'élimination et de valorisation des déchets de Bessières ;
Considérant la nécessité de modifier les délégués qui représentent la commune ;*

- **APPROUVE** la nouvelle désignation de Monsieur Anthony BLOYET (titulaire) et de Madame Carole LAVAL (suppléante) en tant que délégués représentant la commune de Bessières au sein de la Commission de suivi de site du centre d'élimination et de valorisation de déchets exploité par la société Econotre à Bessières ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire ou à l'un de ses représentant(e)s pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE** que la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le Maire,

Cédric MAUREL



Certifié exécutoire,

les formalités de publicité ayant été effectuées

le : 21/03/2024

et la délibération ayant été reçue en Préfecture

le : 21/03/2024